

Guide des enseignements et des pratiques Cursus proposés par le Conservatoire

MUSIQUE

DANSE

ART DRAMATIQUE





SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CONSERVATOIRE	3
ÉTUDES MUSICALES	5
ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES	12
ÉTUDES THÉÂTRALES	18





PRÉSENTATION DU CONSERVATOIRE

Statut

Le Conservatoire de musique, danse et art dramatique du Pays de Montbéliard est un établissement intercommunal d'enseignement artistique, classé à Rayonnement Départemental par l'État.

Placé sous la tutelle pédagogique de l'État représenté par le Ministère de la Culture, le Conservatoire du Pays de Montbéliard est un service public porté par la Communauté d'Agglomération.

Missions

LES MISSIONS DU CONSERVATOIRE SONT <i>A</i>	

	L'organisation et la gestion de l'enseignement artistique spécialisé avec pour objectif prioritaire la sensibilisation et la formation des amateurs aux différentes pratiques artistiques et culturelles
	La formation préprofessionnelle ou de perfectionnement ouvrant l'accès et préparant aux filières de l'enseignement supérieur et aux métiers de l'art, du spectacle vivant et de la culture
	La participation à l'éducation artistique et culturelle pour tous
E	injeux et objectifs
	Conservatoire a construit son projet d'établissement autour de quatre enjeux stratégiques ajeurs lies à :
	L'éducation
	,
Le	Conservatoire cherche à favoriser sous tous les angles :
	L'action et la médiation culturelle
	La création et la diffusion artistiques

Offre de service

☐ Le lien social par la pratique artistique

☐ La préservation et la valorisation du patrimoine

Ouvert sur l'ensemble des expressions artistiques, le Conservatoire propose un enseignement spécialisé complet en musique, danse et art dramatique en cursus ou hors cursus pour tout public.

Il participe à l'Éducation Artistique et Culturelle à travers des actions essaimant sur tout le territoire : interventions en milieu scolaire, classes à horaires aménagés, sensibilisation, chœurs et orchestres d'enfants, petite enfance, activités périscolaires, conférences, production et diffusion deconcerts et de spectacle.

ÉTUDES MUSICALES



Le parcours « Éveil et découvertes » À partir de 4 ans

JARDIN: enfants de 4 ans (moyenne section de maternelle)

Contenu

Activités ludiques, sensorielles, corporelles et vocales

Organisation

Durée des cours : 45 minutes hebdomadaires

ÉVEIL: enfants de **5 ans** (grande section de maternelle)

Contenu

Exploration interdisciplinaire de la sensibilité artistique et de la mise en relation du corps avec la matière sonore

Organisation

Durée des cours : 45 minutes hebdomadaires (encadrement en binôme : 1 professeur de musique et un professeur de danse)

Orientation

Possibilité d'intégrer la classe d'initiation 1 en danse ET/OU le « parcours découverte » en musique

PARCOURS DÉCOUVERTE : enfants de 6 ans (C.P.)

Contenu

Découverte des différentes disciplines instrumentales enseignées au Conservatoire et pratique du chant choral

Organisation

Durée des cours : 1h15 minutes hebdomadaires (45 minutes **d'Atelier premiers pas** et 30 minutes de **découverte instrumentale**)

Orientation

Possibilité d'intégrer la classe d'initiation 2 en danse ET/OU le Cycle 1 en musique



Le Cycle 1 À partir de 7 ans (CE1)

Élève venant du « parcours découverte » : admission automatique

Élève débutant enfant : admission à partir de 7 ans

Élève débutant adolescent (à partir de 11 ans) : Formation Musicale spécifique « Grands Débutants »

Élève débutant adulte : Formation Musicale spécifique « Adultes»

Organisation

Cette première étape de 3 à 5 ans se construit autour de la pratique d'une discipline instrumentale, ou vocale, appelée « *dominante* ». Sur les 2h15 à 3h15 heures hebdomadaires de cours, 30 minutes sont consacrées à la pratique individuelle et 45 minutes en fin de cycle.

Pendant le 1^{er} trimestre, les enfants de 7 à 10 ans essaieront 6 instruments (3 de leur choix et 3 proposés par le Conservatoire) avant de commencer leur apprentissage.

La Pratique collective fait partie intégrante du parcours de l'élève et elle est associée au cours de Formation musicale.

Durée du Cycle : 3 à 5 ans, selon le rythme d'acquisition

Durée des cours : 2h15 à 3h15 hebdomadaires selon la répartition ci-dessous :

U.E. Formation musicale	U.E. Pratique collective
1h (1C1 et 1C2) à 1h15 (1C3 et 1C4)	45 minutes à 1h15, selon les pratiques
U.E. Pratique instrumentale et/ou vocale	
30 à 45 minutes en fin de cycle	

Orientation

L'attestation de Fin de Cycle 1, après validation des 3 U.E., donne l'accès au Cycle 2 diplômant.

L'admission globale et complète en Cycle 2 est assujettie à l'obtention de l'Attestation de fin de Cycle 1. En cas de validation partielle des acquis (par Unité d'Enseignement), un enseignement de Cycle 2 sera autorisé par anticipation en attente de la validation de toutes les Unités et de l'obtention de l'Attestation de Fin de Cycle 1.

Le Cycle 2 ne peut en aucun cas être un cycle pour débutant. Adultes et adolescents peuvent l'intégrer à n'importe quel âge sous réserve de justifier d'un niveau équivalent à une fin de Cycle 1.

Organisation

Au travers de parcours personnalisés, une offre de modules aux contenus diversifiés est proposée autour de trois Unités d'Enseignement (UE) principales correspondant à un volume horaire hebdomadaire d'au moins 4 heures :

Formation instrumentale et/ou vocale

Formation Musicale Générale et Culture Musicale et Générale => FCMG

Pratique collective

Durée du Cycle : 3 à 5 ans, selon le rythme d'acquisition

Durée des cours : 4 à 6 heures de cours hebdomadaires selon la répartition ci-dessous :

Formation et Culture Musicales et Générales	Pratique collective	
2 heures (2 modules d'1h) Entre 1h15 heure et 1h30, selon les pratiques		
Formation instrumentale et/ou vocale Autres pratiques optionnelles		
45 minutes à 1 heure en fin de cycle	Durée variable selon nature et discipline	

Orientation

L'obtention du Brevet d'Études Musicales donne accès à :

- Un 3^{ème} cycle diplômant ou non-diplômant
- L'examen d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle

Le Cycle 2 non diplômant

Conditions d'accès

Pour les élèves du Conservatoire : après avoir suivi 2 années de Formation musicale en Cycle 2 Pour les musiciens extérieurs :

- Prise en compte des études musicales antérieures attestées
- Pertinence d'un projet et le besoin avéré d'un partenariat
- Pratique musicale motivée ou engagement dans une association de pratique amateur

Organisation

Durée du Cycle : 3 ans maximum pouvant être renouvelés selon la nature du projet **Durée des cours** : 20 h/ année minimum à répartir et organiser sur la base suivante :

Soutien individualisé	Atelier Pratique collective
15 minutes/hebdo ou 30 minutes/quinzaine ou « <i>à la carte</i> »	Minimum 45 minutes/hebdomadaires si atelier spécifique 1h15 à 1h30 ou plus selon pratique ou si ensemble constitué ou 1 heure si module optionnel

Le Cycle 3 diplômant est ouvert aux élèves ayant déjà suivi les deux premiers cycles du cursus musique au sein du Conservatoire et ayant obtenu le Brevet d'Études Musicales (Fin de Cycle 2).

Il s'adresse également aux adolescents et aux adultes venant de l'extérieur ou aux musiciens issus des associations conventionnées qui ont les compétences d'un niveau avéré de Cycle 3.

Organisation

Le cursus s'organise autour de trois Unités d'Enseignement (UE) pour un volume horaire total de 300 heures minimum sur une durée de 2 à 4 ans. Il s'articule autour d'un socle commun d'enseignement et se compose d'un ensemble cohérent de modules capitalisables :

1 module	princip	al dans	la disci	pline dor	minante

□ 1 module associé

□ 1 module complémentaire

1 module optionnel

□ 3 modules de pratique collective

Durée du Cycle : 2 à 4 ans - 300 heures d'enseignement minimum dans le cycle

Contenu:

Unité	UE de Formation et Culture	UE de Pratique collective	Pratiques
d'Enseignement	Musicales et Générales		complémentaires
dominante	(FCMG)		optionnelles
1h30 si dominante instrumentale* *durée variable si autre dominante + 30' à 1h module associé	2 heures de Socle commun (année 1) + 1h module complémentaire + 1h module optionnel	(selon dominante) 1h musique de chambre + 1h30 orchestre + 1h atelier optionnel	durée variable selon nature et disciplines (non obligatoires)

Orientation

L'obtention du Certificat d'Études Musicales donne accès à :

- L'examen d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle
- Formation continuée dans le cadre d'un Cycle 3 non diplômant

Le Cycle 3 non diplômant

Conditions d'accès

L'accès aux enseignements et pratiques du Cycle 3, qu'il soit diplômant ou non diplômant, est conditionné par la réussite au Brevet d'Études Musicales de Fin de Cycle 2 ou l'attestation d'un niveau équivalent à un début de Cycle 3 pour les élèves hors conservatoire.

Organisation

Durée du Cycle : 3 ans maximum pouvant être renouvelés selon la nature du projet **Durée des cours** : 30 h/ année minimum à répartir et organiser sur la base suivante :

Soutien individualisé	Atelier Pratique collective
30 minutes / hebdomadaire ou 1 heure / quinzaine	Minimum 1 heure / hebdomadaire si atelier spécifique 1h15 à 1h30 ou plus selon pratique ou si ensemble constitué

Le Cycle d'Orientation Professionnelle

Conditions d'accès

- L'admission dans le Cycle d'Orientation Professionnelle requiert d'avoir obtenu au minimum un Brevet de fin de 2e cycle ou atteint dans un autre cadre ou un autre pays un niveau équivalent avéré. Elle se fait après un examen d'entrée.
- Un niveau de 1ère année de Cycle 3 diplômant avec socle commun d'enseignements validé ou de fin de cycle 3 avec CEM complet validé reste néanmoins recommandé dans la plupart des cas.
- Un accès reste possible par passerelle en provenance du Cycle 3 non diplômant, mais, dans tous les cas, l'admission est décidée par un jury après étude du dossier personnel du candidat et sous condition de réussite à un examen d'entrée.

Organisation

Le COP s'organise sous la forme d'un *Parcours de formation* autour d'une pratique principale - instrumentale, vocale ou spécifique - qui constitue une **Dominante** et se décline en **trois Unités d'Enseignement (UE).** Chaque parcours ou cursus est composé comme suit :

- □ 1 module principal dans la discipline dominante
- 2 modules associés
- 4 modules obligatoires
- 2 modules complémentaires
- 2 modules optionnels
- □ 3 modules de pratique collective

Durée du Cycle : 2 à 4 ans – **750 heures d'enseignement** minimum dans le cycle **Contenu** : Entre 8 et 12 heures de cours hebdomadaires selon la répartition ci-dessous :

Unité d'Enseignement dominante	UE Formation/Culture Musicale et Générale	UE de Pratique collective	Pratiques complémentaires optionnelles
1h30 si dominante instrumentale* *durée variable si autre dominante + 30' à 1h module associé	2 heures de Formation Musicale COP (année 2) + 2h modules de Culture Musicale + 2h modules optionnels	(selon dominante) *1h musique de chambre + *1h30 orchestre + atelier optionnel *Minimum 2 ans dans le Cycle	durée variable selon nature et disciplines (non obligatoires)

Orientation professionnelle à l'issue du COP

L'obtention du **DIPLÔME D'ÉTUDES MUSICALES** garantit le niveau requis pour pouvoir se projeter vers une orientation professionnelle, poursuivre un parcours de formation supérieure ou continuer une pratique autonome correspondant à ses centres d'intérêt ou à son projet personnel au conservatoire ou en dehors. Les **DEM** constituent la dernière étape de la formation initiale du musicien en CRD ou CRR. Ils ouvrent l'accès à la formation professionnelle et aux parcours diplômants de l'enseignement supérieur (sous réserve d'être titulaire du **baccalauréat)**.

ÉVALUATIONS

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
CYCLE 1	3 à 5 ans	Attestation de fin de Cycle 1 • UE Dominante instrumentale ou vocale : Épreuve d'interprétation devant jury • UE Formation musicale : Contrôle continu validé par une commission • UE Pratique collective : Contrôle continu
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Musicales (BEM) • UE Dominante instrumentale ou vocale : Épreuve d'interprétation devant jury • UE Formation musicale : 1. Épreuve orale/ commentaire d'œuvres 2. Épreuve orale/ projet personnel libre 3. Validation de modules (24 modules) • UE Pratique collective : Évaluation continue (2 modules différents)
CYCLE 3 DIPLÔMANT	2 à 4 ans	Certificat d'Études Musicales (CEM) • UE Dominante instrumentale ou vocale : Épreuve d'interprétation devant jury + 1 module associé • UE Formation musicale : 2 modules obligatoires : Socle commun + 1 module complémentaire : Écriture ou Histoire de la musique + 1 module optionnel (à choisir dans une liste) • UE Pratique collective : 3 modules différents dont 1 obligatoire : Musique de chambre — Épreuve d'interprétation devant jury
COP	2 à 4 ans Examen d'entrée	Diplôme d'Études Musicales (DEM) • UE Dominante instrumentale ou vocale : Épreuve d'interprétation devant jury + 2 modules associés • UE Formation musicale : 4 modules obligatoires : Socle commun (2 modules) – FMG COP — Analyse COP + 2 modules complémentaires : Écriture et Histoire de la musique + 2 modules optionnels (à choisir dans une liste) UE Pratique collective : 3 modules différents* dont 1 obligatoire/ Musique de chambre — Épreuve d'interprétation devant jury *Pour les modules de musique de chambre et de grand ensemble dirigé, il faut avoir effectué au moins 2 années dans le Cycle

ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES



L'éveil Pour les enfants de 5 ans (grande section de maternelle)

Contenu

Exploration interdisciplinaire de la sensibilité artistique et de la mise en relation du corps avec la matière sonore.

Organisation

Durée des cours : 45 minutes hebdomadaires (encadrement en binôme : 1 professeur de musique et un professeur de danse)

Orientation

Possibilité d'intégrer la classe d'initiation 1 en danse ET/OU Possibilité d'intégrer le « parcours découverte » en musique

L'initiation à la danse Pour les enfants de 6 et 7 ans

Initiation 1 (1^{ère} année): enfants de 6 ans (C.P.) Initiation 2 (2^{ème} année): enfants de 7 ans (C.E.1)

Conditions d'accès

Enseignement réservé aux jeunes enfants en âge scolaire correspondant aux deux premières années de l'école élémentaire. Inscription dans la limite des places disponibles avec une priorité donnée aux élèves venant des classes d'éveil. Un certificat de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

Contenu

L'initiation est un temps de découverte et d'expérimentation qui permet à l'enfant de faire ses premiers pas avant de commencer un cursus. Il peut préparer et commencer à installer de premières bases pour « entrer dans la danse ».

Organisation

Durée du Cycle : 1 ou 2 années selon l'âge d'entrée

Durée des cours : Initiation 1 : enfants de 6 ans : 1 heure

Initiation 2 : enfants de 7 ans : 2 X 1 heure

Orientation

À l'issue de la 1^{ère} année : possibilité d'intégrer la classe d'initiation 2 en danse et/ou un Cycle 1 en musique

À l'issue de la 2^{ème} année : possibilité d'intégrer une 1^{ère} année de Cycle 1 en danse et/ou un Cycle 1 en musique

Le Cycle 1 À partir de 8 ans révolus

Conditions d'accès

Les élèves intégrant ce cycle dès l'âge de 8 ans peuvent avoir suivi au préalable une phase d'éveil ou d'initiation, toutefois, celle-ci ne constitue pas un passage obligé. Un certificat de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

Organisation

Cette première étape de 3 à 5 ans en 3 phases vise à installer les bases d'une pratique de la danse qu'elle soit classique ou contemporaine. L'année de fin de cycle, un choix de dominante sera effectué.

Le Cycle 1 s'articule autour de 2 disciplines chorégraphiques :

- Danse classique
- Danse contemporaine

Durée du Cycle : 3 à 5 ans en 3 phases selon le rythme d'acquisition

Durée des cours : 2h à 3h30 hebdomadaires

Orientation

À la fin du 1^{er} cycle, possibilité d'intégrer le Cycle 2 après validation de la fin du Cycle.

Le Cycle 2 diplômant À partir de 11 ans minimum

Conditions d'accès

Les élèves intégrant ce cycle dès l'âge de 11 ans doivent avoir obtenu leur attestation de fin de Cycle 1.

L'entrée s'effectue sur audition pour toute autre demande d'inscription.

Le Cycle 2 ne peut en aucun cas être un cycle pour débutant

Organisation

Ce cycle d'une durée de 3 à 5 ans en 3 phases est un cycle d'approfondissement des connaissances et de développement des acquis installés en Cycle 1.

À l'apprentissage des deux disciplines chorégraphiques du 1^{er} cycle s'ajoutent la Formation musicale du danseur, une autre discipline chorégraphique et deuxmodules de Culture chorégraphique et d'Anatomie-Physiologie en fin de Cycle.

Durée du Cycle : 3 à 5 ans, en 3 phases selon le rythme d'acquisition

Durée des cours : 5h30 à 7h de cours hebdomadaires

Orientation

L'obtention du Brevet d'Études Chorégraphiques donne accès à :

- Un 3^{ème} cycle diplômant ou non diplômant
- L'examen d'entrée au Cycle d'Orientation Professionnelle conduisant au Diplôme d'Études Chorégraphiques, choisi en vue d'études supérieures ou d'un projet professionnel dans le milieu chorégraphique

Le Cycle 3 diplômant À partir de 14 ans

Conditions d'accès

Le Cycle 3 diplômant est ouvert aux élèves, dès l'âge de 14 ans, ayant obtenu le Brevet d'Études Chorégraphiques (Fin de Cycle 2).

L'entrée s'effectue sur audition pour toute autre demande d'inscription.

Organisation

Ce cycle d'une durée de 2 à 6 ans permet d'approfondir les acquis et d'acquérir l'autonomie nécessaire pour envisager une pratique de la danse en amateur.

À l'apprentissage des U.E. du 2 eme cycle s'ajoutent un cours de répertoire.

Durée du Cycle : 2 à 6 ans, selon le rythme d'acquisition

Durée des cours : 8h30 de cours hebdomadaires

Orientation

L'obtention du Certificat d'Études Chorégraphiques donne accès à :

- Une pratique en amateur « post CEC »
- L'examen d'entrée au Cycle d'Orientation Professionnelle conduisant au Diplôme d'Études Chorégraphiques, choisi en vue d'études supérieures ou d'un projet professionnel dans le milieu chorégraphique.

Le Cycle d'Orientation Professionnelle À partir de 14 ans

Conditions d'accès

L'entrée dans le cycle est liée au passage d'un examen composé d'une épreuve technique et d'un entretien avec jury.

L'épreuve technique comprend :

- une variation imposée de niveau de fin de Cycle 2 dans la discipline chorégraphique dominante
- une seconde variation du répertoire et/ou une composition personnelle

Peuvent se présenter à cet examen les élèves, à partir de 14 ans, ayant obtenu le BEC de fin de Cycle 2, en cours de 3ème cycle, ou ayant obtenus un CEC délivré par l'établissement ou d'autres conservatoires.

Organisation

Ce Cycle d'Orientation Professionnelle prépare au Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) et il est constitué de 5 Unités d'Enseignement (U.E.):

- 1 U.E. Technique (classique et contemporain)
- 3 U.E. complémentaires portant sur la Culture Chorégraphique, la Culture Musicale et l'Anatomie-Physiologie
- 1 U.E. au choix, portant sur les enseignements complémentaires

Durée du Cycle : 2 à 4 ans, selon le rythme d'acquisition

Durée des cours : Au minimum 10 heures de cours hebdomadaires

Orientation professionnelle à l'issue du COP

Ce cycle spécialisé ouvre l'accès à la formation professionnelle et aux parcours diplômants de L'enseignement supérieur.

Les titulaires de ce diplôme peuvent, en le produisant auprès de la DRAC dont ils relèvent, obtenir, dans la dominante considérée, une dispense de l'examen d'aptitude technique (EAT) préalable à l'entrée en formation pour le Diplôme d'État de professeur de danse et au passage des épreuves relatives à ce diplôme.

Le Cycle 2 non diplômant À partir de 11 ans

Le Cycle 2 non diplômant s'adresse aux élèves attestant de la fin du Cycle 1 qui ne souhaitent pas suivre un cycle jusqu'à l'obtention complète du BEC ou qui souhaitent poursuivre une pratique collective chorégraphique correspondant à leur niveau et à leur projet personnel.

<u>NB</u> : Le projet personnel sera formalisé par un contrat personnalisé précisant les conditions et les engagements des parties.

Durée : 3 ans renouvelable en fonction du projet de l'élève

Le Cycle 3 non diplômant À partir de 14 ans

Conditions d'accès

Pour les élèves du Conservatoire : accès direct

Pour les élèves extérieurs : après audition et entretien afin de les diriger vers le niveau le plus adapté

Les élèves en cours de cursus ou l'ayant terminé, ainsi que les adultes de bon niveau peuvent poursuivre la pratique de la danse au sein de ces parcours libres.

<u>NB</u>: Dans tous les cas, le projet personnel sera formalisé par un contrat personnalisé précisant les conditions et les engagements des parties.

Organisation

Le Cycle 3 non diplômant s'adresse aux élèves attestant de la fin du Cycle 2 qui ne souhaitent pas suivre un cycle jusqu'à l'obtention complète du CEC ou qui souhaitent poursuivre une pratique collective chorégraphique correspondant à leur niveau et à leur projet personnel.

Durée : 3 ans renouvelable selon le projet personnel et en concertation entre la famille et l'équipe pédagogique

Orientation

L'équipe pédagogique orientera l'élève en fonction de ses aptitudes, de sa motivation et de la viabilité de son projet.

Parcours de formation adultes

Conditions d'accès

Adultes débutants

Organisation

Danse contemporaine → 1h30 hebdomadaires

Sans durée maximale

ÉVALUATIONS

	DURÉE DU CYCLE	MODALITÉS D'ÉVALUATION
CYCLE 1	3 à 5 ans	Attestation de fin de Cycle 1 À l'issue du cycle, l'élève présente un examen devant un jury extérieur, celui-ci est constitué de : - une variation dans la discipline chorégraphique dominante - une variation dans la discipline chorégraphique complémentaire
CYCLE 2	3 à 5 ans	Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC) À l'issue du cycle, l'élève présente un examen devant un jury extérieur, celui-ci est constitué de : - une variation dans la discipline chorégraphique dominante - une variation dans la discipline chorégraphique complémentaire - une composition ou une seconde variation dans la discipline chorégraphique dominante La FMD, l'autre discipline chorégraphique et les modules de C.C. et d'A.P. sont validés par les enseignants en contrôle continu
CYCLE 3 DIPLÔMANT	2 à 6 ans	Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) Le CEC est composé au minimum de 2 Unités d'Enseignement : une UET constituée de : une variation dans la discipline chorégraphique dominante une variation dans la discipline chorégraphique complémentaire une variation libre du répertoire dans l'esthétique dominante une composition chorégraphique ou une seconde variation dans l'esthétique complémentaire une UEC : réalisation d'un dossier documentaire attestant de la curiosité et de l'appétence de l'élève pour la danse, ou d'épreuves portant sur un ou plusieurs contenus d'enseignement dispensés
COP	2 à 4 ans Examen d'entrée	Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC) Le contenu des épreuves de l'UET comptant pour le DEC est le suivant : - la présentation d'un travail collectif - une variation imposée dans la discipline dominante (figurant sur le vidéogramme « épreuves de danse » envoyé chaque année aux établissements par le ministère chargé de la Culture) - une variation libre dans la discipline dominante (répertoire ou composition personnelle) - une variation imposée dans la discipline complémentaire - une variation libre (répertoire ou composition) dans la discipline complémentaire si l'élève le souhaite

ÉTUDES THÉÂTRALES



Aucun examen d'entrée n'est nécessaire pour accéder à ce groupe.

Contenu

L'éveil est fondé sur la sollicitation de l'expression personnelle de l'enfant, individuelle et collective, non comme une fin en soi mais comme point de départ de l'exploration de l'art théâtral.

C'est une pratique ludique, confrontée aux outils, techniques et accessoires qui l'enrichissent et élargissent lapalette de jeu. Il suscite la curiosité de l'enfant à travers la découverte de l'art théâtral.

Organisation

Durée du Cycle : 1 à 4 années, selon l'âge d'entrée

Durée des cours : 1h30 hebdomadaires

Orientation

À l'issue de ces années d'éveil, ou à partir de l'âge de 12 ans, il est possible d'intégrer la classe d'initiation, sans examen, sur avis du professeur.

L'initiation au théâtre De 13 à 14 ans.

Conditions d'accès

Aucun examen d'entrée n'est nécessaire pour accéder à ce groupe.

Contenu

Au sein d'ateliers d'initiation au théâtre, les éléments constitutifs du premier cycle d'apprentissage seront abordés dans un esprit de découverte de l'art théâtral.

Ils seront mis en regard de sa place dans la société tout en étant adaptés aux attentes de l'adolescence.

Organisation

Durée du Cycle : 1 à 3 années, selon l'âge d'entrée

Durée des cours : 2h hebdomadaires

Orientation

À l'issue de ces années d'initiation, ou à partir de l'âge de 15 ans, il est possible d'accéderau Cycle 1, sans examen, sur avis du professeur.

Aucun examen d'entrée n'est nécessaire pour accéder à ce groupe.

Contenu

Ce cycle est destiné à affirmer chez l'élève ses envies de théâtre et lui permet de découvrir la spécialité au travers d'histoires qu'on lui raconte, qu'il se raconte et qu'il peut raconter à un public.

Il permet une diversité de champs d'exploration et d'apprentissage et une confrontation aux exigences du travail en groupe ainsi que la mise en enjeu de la prise de paroles.

Organisation

Durée du Cycle : 1 à 2 ans

Durée des cours : 3h à 6h (dont 1h30 de chant choral)

Orientation

À la fin du 1^{er} cycle il est possible d'intégrer le Cycle 2.

Ce passage se fait sur contrôle continu et avis du professeur.

Le Cycle 2 À partir de 15 ans

Conditions d'accès

Aucun examen d'entrée n'est nécessaire pour accéder à ce groupe.

Contenu

Ce cycle permet d'acquérir et entretenir une disponibilité vocale et corporelle afin de pouvoir aborder le jeu théâtral dans toutes ses composantes.

Il explore des répertoires variés et il apporte les bases d'une culture théâtrale par la lecture d'œuvres, l'incitation à assister à des représentations et la mise en situation de l'acteur au travers de restitutions publiques.

Organisation

Durée du Cycle : 1 à 2 ans

Durée des cours : 3h à 6h hebdomadaires (dont 1h30 de chant choral)

Évaluation

L'obtention d'une attestation validant une fin de Cycle 2 est conditionnée par le contrôle continu et par un passage sur scène devant un jury extérieur.

Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique, de danse et d'art dramatique 48, avenue du Président Wilson 25208 MONTBELIARD Cedex

Pôle scolarité: 03 81 94 77 80

conservatoire@agglo-montbeliard.fr

